



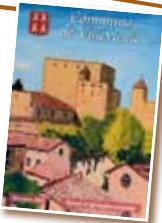
# Commune de Villevieille



Décembre 2025

Journal d'information municipal

# Sommaire



Vœux	Page 3
Actualités	Page 4
La Vie au Village	Page 7
Travaux	Page 12
Environnement	Page 15
Les Associations	Page 17
Divers	Page 30

## HORAIRES ACCUEIL MAIRIE

LUNDI	9h-12h	14h-18h
MARDI	9h-12h	Fermé
MERCREDI	9h-12h	Fermé
JEUDI	Fermé	14h-18h
VENDREDI	9h-12h	13h-16h

Création / Impression : LA BA COM' (30170) - 04 66 77 94 93

## DATES À RETENIR 2026

- |                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 9 janvier               | • vœux du maire                   |
| 16 janvier              | • AG foyer                        |
| 17 janvier              | • AG galette des rois Club taurin |
| 23 janvier              | • AG ASSV                         |
| 1 <sup>er</sup> février | • loto APE                        |
| 12 février              | • carnaval APE                    |
| 15 mars                 | • élection 1 <sup>er</sup> tour   |
| 22 mars                 | • élection 2 <sup>ème</sup> tour  |
| 28 mars                 | • loto club taurin                |
| 12 avril                | • vide-grenier club taurin        |
| 8 et 9 mai              | • fête du printemps               |
| 20 au 23 août           | : fête votive                     |

Le service urbanisme reçoit sur RDV uniquement.

Contact urbanisme : 04 66 80 03 24  
[urbanisme@villevieille30.fr](mailto:urbanisme@villevieille30.fr)

Nous contacter: 04 66 80 03 24  
[mairie@villevieille30.fr](mailto:mairie@villevieille30.fr)

Nous suivre sur Facebook  
mairie de Villevieille  
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Villevieille> 

Recevez la newsletter  
Inscrivez-vous sur le site  
[www.mairie-villevieille.fr](http://www.mairie-villevieille.fr)

## ONT PARTICIPÉ À CE BULLETIN MUNICIPAL

Cécile MARQUIER  
Christel GUIGNERY  
Marc BERTHE  
Philippe RENOU  
Julien ARAMBURU  
Véronique FOSSE  
Émilie PUGNER

Merci aux associations et aux photographes





Mme la Maire

Bonne Année et  
2026 le conseil municipal

vous adressent

leurs meilleurs voeux  
pour la nouvelle année

Ils seraient honorés de votre présence  
à l'occasion de la cérémonie des voeux  
qui sera suivie d'un vin d'honneur

le vendredi 9 janvier 2026

à

18h30

à la salle du foyer



# Actualités



## Carnet rose

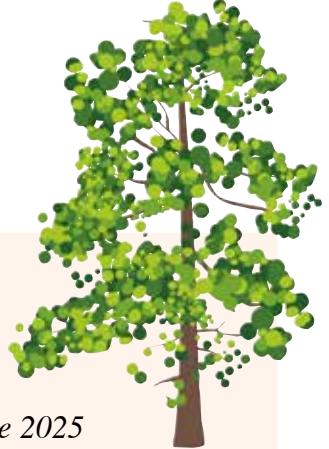
**OLIVIERI** Clara née le 05 octobre 2025  
**PELERIN** Ana née le 10 septembre 2025  
**CHAUVE** Ruben né le 25 aout 2025  
**SEVRIN IWANICKI** June née le 8 août 2025  
**CHASSEFEYRE** Claire née le 29 juillet 2025  
**LE PERRU DEGAND** Margaux née le 29 juillet 2025  
**GAUTIER DE SMEDT** Thérèse née le 22 juillet 2025

## Carnet blanc

**VANESTE** Jérémy et **SIMON** Margaux Unis le 25 octobre 2025  
**BURILLON** Vincent et **OBERT** Emilie Unis le 18 octobre 2025  
**DEMAJAUX** Grégory et **COUTELLE** Loren Unis le 11 octobre 2025  
**BOUFTILA** Rachid et **BORGHGRAEF** Christelle Unis le 19 juillet 2025

## Carnet de deuil

**GRANADOS** Marcel le 08 octobre 2025  
**BRUWIER** Pierre le 28 septembre 2025  
**GARCIA** Pilar veuve **ROUVIERE** le 02 octobre 2025  
**OLIVER** Jean-Bernard le 02 octobre 2025  
**ADAM** Colette épouse **DESSEIGNE** le 08 septembre 2025  
**BRESSON** Freddy le 07 mai 2025



**BEAU** Dominique et **ROBERT** Catherine Unis le 05 juillet 2025  
**BALLESTER** Guy et **ROSSO** Sylvie Unis le 28 juin 2025  
**ERTZSCHEID** Guillaume et **DALZON** Erika Unis le 24 mai 2025  
**RICHARD** Emanuel et **CLAUZEL** Aurore Unis le 03 mai 2025

Etat Civil arrêté le 14 novembre 2025



## SIA VIDOURLE & BÉNOVIE

### ÉTUDE SUR LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES SIA VIDOURLE & BÉNOVIE

Une étude a été réalisée afin d'évaluer la possibilité de réutiliser les eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Sommières. Les résultats de cette analyse concluent que la réutilisation (REUT) ne constitue pas une solution adaptée à notre territoire. En effet, les besoins identifiés sont faibles et les coûts liés aux traitements complémentaires nécessaires pour atteindre la qualité d'eau requise seraient trop élevés. Par ailleurs, la station d'épuration contribue déjà à maintenir un débit d'eau dans le Vidourle, participant ainsi à la préservation de la vie aquatique du fleuve.

### DEMENAGEMENT TEMPORAIRE DU SYNDICAT

En raison de travaux de rénovation de la Mairie de Villevieille, les bureaux du syndicat intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie seront provisoirement transférés à la station d'épuration intercommunale de Sommières, pour une durée estimée de 6 mois.

Pendant cette période, le public sera reçu sur rendez-vous, à la bibliothèque municipale de Villevieille...



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 COLLECTE DU JEUDI 15 JANVIER AU SAMEDI 14 FÉVRIER INCLUS.

Le recensement de la population est organisé et contrôlé par l'INSEE.

La commune prépare et réalise la collecte. Nous avons désigné Madame Villaret comme agent coordinateur et avons procédé au recrutement de quatre agents recenseurs : Marie Cambon, Elsa Pélerin, Marion Payet et Karine Batifoy. Elles ont toutes les quatre étaient désignées par arrêté municipal. Nous vous avons joint leurs photos. Chaque agent pourra vous présenter sa carte si vous le souhaitez.

Je vous demande de leur réserver le meilleur accueil possible et de faire preuve de courtoisie.

Le recensement permet d'établir la contribution de l'Etat au budget de la commune. Il permet de déterminer le nombre d'élus au conseil municipal.

Il aide à la décision pour l'implantation d'équipements collectifs et le développement des moyens de transport.

Le recensement est **OBLIGATOIRE, CONFIDENTIEL et DÉCLARATIF**

Les manquements à ces obligations sont passibles des peines prévues aux articles 226-13 et 226-16 à 226-24 du code pénal.

Les habitants ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant qui peut être exercé auprès de l'INSEE jusqu'au 31/12 de l'année qui suit la collecte.



## ÉLECTIONS MUNICIPALES

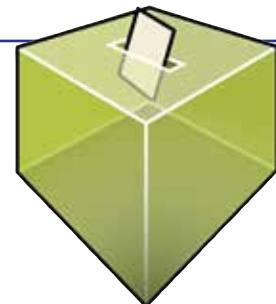
Les 15 et 22 mars 2026 se dérouleront les élections municipales.

Les deux bureaux de vote se trouvent dans le foyer municipal, chemin de Canta é ris.

**Qui peut être électeur aux élections municipales ?**

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- être de nationalité française
- être citoyen européen résidant en France et inscrit sur la liste complémentaire des élections municipales et/ou européennes
- jouir de ses droits civils et politiques



Les françaises et les français de plus de 18 ans peuvent voter, à condition d'être inscrits sur la liste électorale de leur commune.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit avoir fait l'objet d'une démarche volontaire. Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 6 février 2026

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte vitale avec photographie
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photographie délivré par le représentant de l'État
- Livret de circulation, délivré par le préfet
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photographie
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Attention : à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, ces documents doivent être en cours de validité.

# Actualités

## ❖ Ouverture de mon cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie à Villevieille ❖

Bonjour à tous,

*Je suis heureuse de vous annoncer l'ouverture de mon cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie à Villevieille ☺*

*Au fil de mes vingt années de pratique professionnelle j'ai acquis une expérience que je souhaite mettre au service des patients. J'ai travaillé en milieu hospitalier et en cabinet ce qui me permet de vous accompagner en rhumatologie, traumatologie, orthopédie, pneumologie et cancérologie.*

*Je vous y accueille les mardis et vendredis (et bientôt les lundis et jeudis également) pour les différentes rééducations en :*

☞ **rhumatologie – traumatologie – neurologie – pneumologie, etc.**

- 📍 *Adresse : 311 chemin de la Truque – 30250 Villevieille*
- 📞 *Contact : 09 53 75 83 89*
- 💻 *Prise de rendez-vous : sur Maddie Doctor*

*Au plaisir de vous recevoir prochainement.*

**Stéphanie AUCHER**  
*Masseur-Kinésithérapeute D.E. – Ostéopathe D.O.*



-----ooooooooooooooo-----





## Dans le rétroviseur

### FÊTE DE LA MUSIQUE

"La commune de Villevieille a célébré la Fête de la Musique le vendredi 20 juin sur la place de la mairie.

Organisé en partenariat avec l'association Caravane et Pistache, l'événement a permis aux habitants de profiter de concerts pop-rock, rock artisanal et funk-soul, ainsi que d'une performance artistique en live.

La soirée, conviviale et festive, a rencontré un beau succès."



### COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Chaque année, devant les monuments de nos communes, les générations se rejoignent pour commémorer la fin de la Première guerre mondiale.

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'Armistice de 1918 et de "commémoration de la Victoire et de la Paix", la loi du 28 février 2012 élargit cette commémoration à tous les "**morts pour la France**", qu'ils soient **civils** ou militaires, des conflits anciens ou récents. Ce jour est devenu un hommage commémoratif à tous les morts pour la France.

Nous étions nombreux ce 11 novembre 2025 à Villevieille pour honorer ceux qui ont péri au service de la Nation. Nous remercions les représentants des anciens combattants, une délégation de gendarmes de Sommières, l'Adjudant Gael Mahi, le sergent-chef Frédéric Bieu accompagné d'une dizaine de pompiers, Amandine Hurel directrice de l'école, de nombreux enfants et leurs parents, ainsi qu'un grand nombre d'habitants du village pour leur présence au côté des membres du conseil municipal.

Dans le discours de la ministre des armées, Madame Catherine Vautrin, nous avons relevé une très belle définition du patriotisme de la philosophe Simone Weil :

"le sentiment de tendresse poignante pour une chose belle, précieuse, fragile et périssable "

Ce patriotisme demeure une nécessité vitale, comme le souligne Madame la ministre.



# Vie au Village



## FORUM DES ASSOCIATIONS

Une bonne trentaine d'associations se sont retrouvées le 07 septembre sur le parvis de la mairie d'Aujargues pour le désormais incontournable Forum intercommunal des Associations.

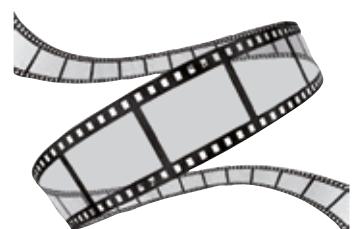
Pour l'édition 2025, on peut citer pèle-mêle les associations de sport, de yoga, de musique et artisanat d'art, de randonnées et d'échange et partage...avec dans le domaine de l'écologie une nouvelle venue « Le Murmure du Loriot » ! La jeune présidente Lara Doufils souhaite nous amener à la rencontre de la biodiversité locale. Coordonnées disponibles en mairie.

Cocorico !! Avec 14 associations présentes, la commune de Villevieille est la mieux représentée sur le Forum !!



## CINÉMA DE PLEIN AIR : UNE BELLE SOIRÉE SOUS LES ÉTOILES

Initialement prévue le jeudi 28 août, la séance de cinéma de plein air organisée par la mairie de Villevieille a dû être reportée au samedi 30 août 2025 en raison de la pluie. Un contretemps vite oublié, puisque la projection du Film « Y a pas de réseau » s'est finalement déroulée dans une ambiance chaleureuse, dans le magnifique cadre du jardin de l'Aube, à la tombée de la nuit.



Le public, toujours aussi nombreux et enthousiaste, a profité de ce moment convivial offert par la commune. Petits et grands ont apprécié cette séance gratuite placée sous le signe de la détente et du partage.

# Vie au Village

## LE PETIT MARCHÉ... UN BON MOMENT !

Cela fait maintenant plus de cinq ans que ce « petit marché » municipal existe.

Tous les jeudis... sauf 1 ou 2, mais ces jours-là c'est le repas des villageois de la fête votive ou c'est le jour de Noël comme cette année.

Ce qui veut dire que presque tous les jeudis soir, à Villevieille, on peut se retrouver pour passer un « bon moment », retrouver des amis ou en rencontrer de nouveaux.

Régulièrement on vient y fêter des anniversaires.

Les commerçants sont contents d'y participer et les musiciens en sont à réserver leur place un an à l'avance !

### Sur les étals vous pouvez trouver ...

chez Nicolas : les fruits, légumes et œufs de "Loka-terre" de Villevieille

chez Camille : les Vins de Famille et les bières artisanales de la Vaunage et de Saint Jean du Gard

chez Hugues : les pains Paysans de Saint-Dionisy (farines de Villevieille)

chez Nicolas : les miels de Salinelles

chez Julien : la viande, la charcuterie et les fromages d'Auvergne et d'ailleurs

Avec Françoise ce sont les pâtisseries maison ; avec Nathalie les "fougasses" cuites sur place et avec Alain les jus de pommes et grenades.



"La Frip Ambulante" de Cathy est là aussi régulièrement avec ses robes et manteaux...

Pour rappel, le "Petit Marché" c'est de 18h00 à 20h00, le jeudi sur le parking de la mairie.

Le premier jeudi du mois, on y trouve les productions des « Glaneur'euses » et Denis le rémouleur pour aiguiser vos couteaux.

Une fois les cabas bien remplis, on peut aussi trouver, selon la semaine, un repas africain avec Ama ; indien avec Kalaï ; guadeloupéen avec Franck ; cambodgien avec Thyda ou de la mer avec Math & Jo...

Pensez à amener verres et couverts...

Le « Petit Marché » c'est de 18h00 à 20h00 sur le parking de la mairie.

A jeudi



## CONCOURS DES MAISONS ILLUMINÉES DE VILLEVIEILLE

Comme chaque année, Villevieille s'illuminera aux couleurs des fêtes de fin d'année !

Participez au concours des maisons décorées et contribuez à faire briller notre beau village de mille feux.

Un jury passera admirer vos créations le 20 décembre à la tombée de la nuit.

Les trois plus belles maisons seront récompensées et recevront leur prix lors de la cérémonie des vœux du Maire au foyer communal.

\* Inscriptions jusqu'au 15 décembre



- Par téléphone au 04/66/80/03/24 ou - par mail [mairie@villevieille30.fr](mailto:mairie@villevieille30.fr) auprès de la mairie.

\* Critères de jugement :

- Esthétisme et originalité des décos
- Cohérence du thème et esprit des fêtes
- Ambiance musicale (si présente)
- Respect de l'environnement et consommation énergétique raisonnée

Ce concours, très attendu et demandé par les habitants, promet un moment magique et convivial, symbole de partage et de la féérie de Noël.

Alors, à vos guirlandes, vos lumières et vos idées lumineuses, faisons ensemble scintiller Villevieille !



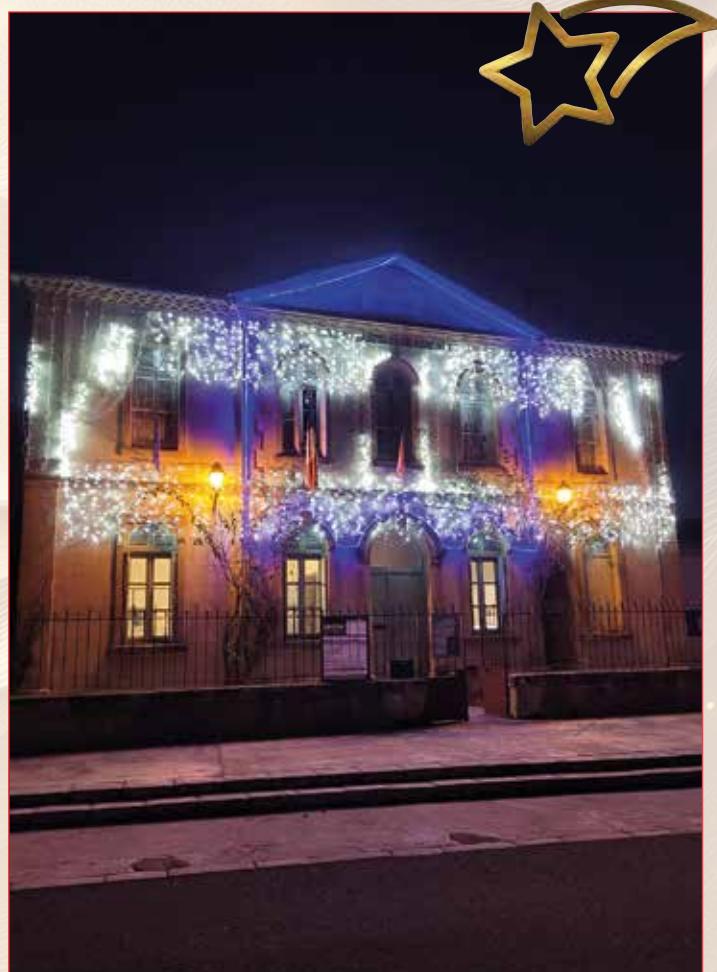
# Vie au Village

## ILLUMINATIONS DE NOËL : NOTRE VILLAGE S'ILLUMINE POUR LES FÊTES !

Comme chaque année, la magie de Noël s'invite dans notre village !

La mairie a fait l'acquisition de nouvelles guirlandes et décos lumineuses afin d'embellir nos rues et d'apporter une ambiance chaleureuse et festive à l'approche des fêtes de fin d'année.

Ces illuminations, installées par la société SPIE viendront compléter celles déjà en place.



Elles offriront à tous, petits et grands un moment de plaisir et d'émerveillement lors de leurs balades dans le village.

Conscients des enjeux énergétiques actuels, nous avons fait le choix de matériel à faible consommation, permettant ainsi de concilier esprit de fête et sobriété énergétique.

Un bel équilibre pour profiter de la féerie de Noël tout en restant attentifs à notre consommation d'électricité.

Alors, dès la tombée de la nuit, laissez-vous emporter par la lumière et la convivialité de cette belle période !



# Vie au Village



Le lundi 1er septembre 2025 les élèves ont repris le chemin de l'école. Comme lors de chaque rentrée scolaire l'association des parents d'élèves et la mairie offre un petit déjeuner aux parents et enfants. Cette petite collation permet une reprise en douceur pour les familles qui fréquentent l'école c'est aussi une manière plus chaleureuse d'accueillir les nouveaux.

Quelques changements dans l'équipe enseignante Mesdames Tognazzoni et Rivoire ont quitté notre école, elles ont été remplacées par Mesdames Auvergne et Boutteville.



## Les 176 élèves sont répartis en 7 classes :

- 26 PS-MS (18+8) Classe de Mme MALZAC
- 26 MS-GS (16+10) Classe de Mme HUREL et Mme AUVERGNE
- 21 GS-CE2 (11+10) Classe de Mme FAY
- 26 CP Classe de Mme OCHIER
- 25CE1-CE2 (19+6) Classe de Mme MONTERO
- 26 CE2-CM2 (15+11) Classe de Mme BOUTTEVILLE
- 26 CM1-CM2 (17+9) Classe de Mme BRUN

Durant l'été des travaux ont été réalisés dans le patio. La jardinière a été détruite pour permettre un meilleur écoulement des eaux de pluie et éviter les infiltrations dans la salle de restauration de fortes précipitations.

L'étude de l'extension de l'école prévue en 2025 devrait être reportée en 2026. La communauté de communes du pays de Sommières qui a la compétence scolaire devrait réaliser cette étude pour remplacer les algécos, deux algécos avaient été mis en place il y a une vingtaine d'années, un troisième a été ajouté l'année dernière pour accueillir une huitième classe (qui n'a pas été maintenue cette année). Ces préfabriqués devraient laisser la place à des bâtiments en dur et permettre aux enfants et enseignants de travailler dans de bonnes conditions.



# Travaux

## ■ LES PRÉLÈVEMENTS, PUITS ET FORAGES À USAGE DOMESTIQUE DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉS

*Le cerfa 13837\*03 Permet de déclarer l'ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à un usage domestique (réservé exclusivement à la satisfaction des besoins des propriétaires et locataires).*

*Le forage d'un puits dans un jardin est parfaitement autorisé par le Code de l'environnement, et permet de bénéficier d'un apport gratuit en eau. Vous devrez toutefois respecter un certain nombre de démarches administratives incluant une déclaration en mairie et un contrôle de l'installation.*

*Oublier une déclaration ou ne pas respecter certaines distances peut entraîner des sanctions financières et administratives. Alors, faut-il une autorisation ? Quels sont les risques en cas de puits non déclaré ? Décryptage.*

### **Creuser un puits : une liberté encadrée par la loi**

*En France, l'installation d'un puits domestique est autorisée, mais elle doit respecter l'article L2224-9 du Code général des collectivités territoriales et le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008. Ces textes imposent une déclaration obligatoire pour tout prélèvement d'eau souterraine, même pour un usage privé.*

#### **Une déclaration obligatoire en mairie**

*Avant de creuser un puits, il est impératif de remplir un formulaire Cerfa n°13837\*02 et de l'envoyer à la mairie au moins un mois avant le début des travaux. Cette déclaration permet aux autorités de suivre les ouvrages de prélèvement et de prévenir les risques de pollution des nappes phréatiques.*

#### **Des obligations supplémentaires pour les forages profonds**

*Si le puits dépasse 10 m de profondeur, une déclaration supplémentaire doit être effectuée auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Cette démarche vise à contrôler l'impact du forage sur les eaux souterraines.*

#### **Vérifier l'emplacement avant de creuser**

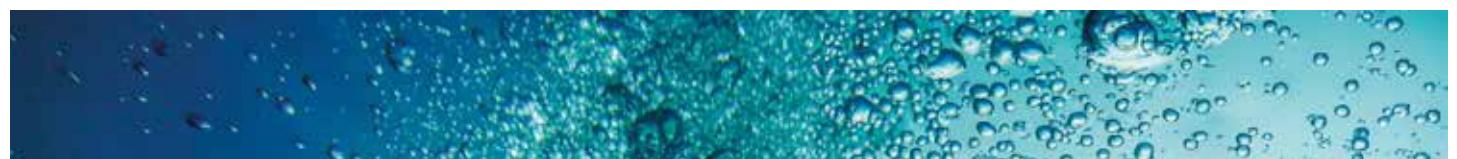
*Il ne suffit pas d'avoir l'autorisation pour creuser un puits : son emplacement est encadré par l'arrêté du 11 septembre 2003 qui impose des distances minimales :*

- 35 m des fosses septiques, canalisations d'eaux usées ou installations d'élevage ;
- 200 m des décharges ou sites de stockage de déchets ;
- 50 m des terrains concernés par l'épandage de déjections animales.

*Ne pas respecter ces distances peut entraîner l'interdiction d'utiliser le puits, voire sa condamnation.*

#### **Un contrôle possible sur votre terrain**

*La déclaration permet aux services de l'eau de s'assurer que le puits ne représente pas un danger sanitaire. Si l'eau est utilisée pour la consommation humaine (boisson, cuisine, hygiène), elle doit être analysée par un laboratoire agréé. Un agent municipal peut accéder à la propriété pour vérifier l'installation et s'assurer qu'il n'y a pas de connexion avec le réseau d'eau potable public.*



## Un risque de taxation ?

Bonne nouvelle : l'eau d'un puits n'est pas soumise à la redevance sur l'eau potable tant qu'elle est utilisée à des fins domestiques et que le volume prélevé ne dépasse pas 1 000 m<sup>3</sup> par an. Toutefois, certaines communes peuvent imposer une taxe locale pour les prélèvements d'eau souterraine, notamment pour financer la gestion des eaux usées.

## Comment vérifier si un puits est conforme ?

Si vous avez déjà un puits sur votre terrain et que vous ne savez pas s'il est déclaré, vous pouvez consulter :

- Votre mairie, qui tient un registre des forages déclarés ;
- Le site InfoTerre (BRGM), qui recense les ouvrages d'eau souterraine en France.

En cas d'oubli de déclaration, il est encore possible de régulariser la situation en effectuant une déclaration tardive en mairie.



## DÉCLARATION EN MAIRIE D'UN MEUBLÉ DE TOURISME OU D'UNE CHAMBRE D'HÔTES

Toute personne, qui offre à la location un gîte, classé en meublé de tourisme ou non, ou une chambre d'hôtes, doit, préalablement, à l'exercice de son activité, en avoir fait la déclaration.

Vous devez effectuer la déclaration en mairie d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes. Pour déclarer les modalités sont les suivantes :

- Remplir le formulaire en ligne, le télécharger, l'imprimer puis l'envoyer à votre mairie, soit par courrier avec accusé de réception, soit en le déposant sur place.

**Vous voulez mettre en location votre domicile (ou résidence principale) durant une courte période, par exemple durant vos vacances ou le week-end ?**

Vous pouvez le faire, à la condition de le déclarer préalablement à la mairie et aux impôts, et de respecter les règles de location d'un meublé de tourisme.

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées, situées chez l'habitant, comme le précise la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Le loueur de chambres d'hôtes est soumis à des limites de capacité : il ne peut louer plus de 5 chambres par habitation, ni accueillir plus de 15 personnes en même temps.

Il doit accueillir personnellement ses hôtes et proposer la fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner.

Les chambres doivent respecter des conditions d'hygiène et de sécurité, comprendre du linge de maison et donner accès à une salle d'eau et à un cabinet de toilette.



# Travaux

## RÉNOVATION DE LA MAIRIE

Le dossier de rénovation de la mairie a franchi une nouvelle étape. Lors du conseil municipal du 10 novembre dernier, sur proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre, les 10 lots constituant le marché de travaux ont été attribués aux entreprises les mieux-disantes.

Les travaux débuteront en janvier et se dérouleront sur une période de 6 mois. Ils seront réalisés en 2 phases. La première concernera le corps de bâtiment principal sur les

deux niveaux (actuels bureaux) et la seconde la salle du conseil/salle des mariages.

Pendant la durée des travaux de la phase 1, les bureaux et l'accueil des administrés seront transférés dans la salle du conseil. A l'issue de ces travaux, le personnel rejoindra les locaux réaménagés et la phase 2 « rénovation de la salle du conseil » sera engagée.



- Déménagement en cours -



## RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

Faut-il une autorisation pour changer ses fenêtres ? Oui, une autorisation est requise si l'aspect extérieur est modifié. Non, une autorisation n'est pas nécessaire si vos menuiseries restent identiques.

Réaliser une ouverture sans autorisation expose à des sanctions pénales et civiles. Vous risquez une amende pouvant aller de 1 200 à 300 000 euros, voire une obligation de remettre les lieux en état initial. 15 nov. 2024

Les volets roulants sont interdits dans le périmètre des bâtiments de France. Les volets doivent être en bois.

La palette des couleurs autorisées est disponible à la mairie.

La hauteur, la nature, la couleur, les matériaux utilisés pour les clôtures sont encadrés par le règlement communal (et éventuellement le cahier des charges du lotissement). Une visite préalable au service urbanisme s'impose.

Une autorisation d'urbanisme est un document délivré par une autorité publique pour valider qu'un projet est bien conforme aux règles d'urbanisme en vigueur. Le type d'autorisation dont vous aurez besoin pour réaliser vos travaux dépendra notamment de la nature du projet où il se situe.



## ■ TRAITEMENT DES DÉCHETS AU CIMETIÈRE



*Un corolaire du tri hors foyer s'applique spécifiquement au cimetière. Là, un équipement simple, une pédagogie et un peu de bonne volonté permettent de détourner du bac « ordures ménagères » la très grande majorité des déchets qui n'ont rien à y faire.*

*Le tri s'opère de manière binaire : d'un côté la filière organique et de l'autre, tout ce qui n'est pas encore recyclable.*

*Donc, les fleurs fanées vont du côté organique et les fleurs artificielles, du côté non recyclable.*

*Idem pour la tourbe ou le terreau que l'on sépare avec la plante morte de son pot en plastique.*

*Un bonus pour les pots en terres que l'on ne souhaite pas conserver, ils trouveront peut-être une nouvelle vie en les laissant à disposition sur une étagère.*

*Côté pratique, les agents municipaux, Michel et Alain, sont là pour assurer la continuité du geste de tri. Grâce à eux, les « déchets » organiques, après broyage, rejoindront la filière compostage à la ferme gérée par le Civam et la Communauté de Communes du Pays de Sommières.*



## ■ LES DIVISIONS FONCIÈRES SONT DÉSORMAIS SOUMISES À DÉCLARATION PRÉALABLE D'URBANISME

*En séance du 27/10/2025, le conseil municipal de Villevieille a affirmé sa volonté de protéger et sauvegarder les espaces, du fait de leur importance sur le territoire de la commune et de préserver leurs qualités paysagères.*

*En application de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme, les zones urbaines U, agricoles A et naturelles N, sont désormais soumises à l'obtention d'une déclaration préalable, lors d'une division foncière volontaire, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière.*



# Environnement

## SIGNATURE DE LA CONVENTION CITEO - TRI HORS FOYER

Trier dans la rue, près des plages, dans un parc... depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 la loi AGEC (Anti Gaspi pour une Économie Circulaire) rend le tri obligatoire dans tous les lieux publics en France. A charge des collectivités de mettre en place les supports du tri hors foyer.

Avec un peu de retard, la convention qui lie un groupement de 11 collectivités à l'organisme CITEO\* a enfin pu être signée à Lunel-Viel le vendredi 3 octobre.

Pour notre commune, c'est aussi l'occasion d'apprendre la pédagogie du tri, d'échanger sur des retours d'expériences et enfin de participer à une commande groupée d'équipements et de signalétiques adaptées.

Cette commande a été préparée en Mairie le 7 Novembre avec les communes de LANSARGUES (34), MONTPEZAT et CANNES ET CLAIRAN. Le déploiement des équipements est prévu pour le Printemps 2026.

(\*) CITEO est un éco-organisme créé par les entreprises utilisant des emballages.

Sa mission est de participer financièrement à l'organisation de la collecte, du tri et du recyclage des emballages.



## UNE BALAYEUSE POUR LE NETTOYAGE DU VILLAGE



Opération fastidieuse et parfois périlleuse, le nettoyage des rues et bordures de chaussée est une tâche difficile à réaliser manuellement par nos agents.

Le recours à un prestataire de service a pu parfois être réalisé mais à un coût élevé (environ 1000€ / jour pour une balayeuse auto motrice).

En s'inspirant de l'expérience de la commune de Fontanes, la mairie a choisi de s'équiper d'un modèle de balayeuse tractée qui permettra à un agent de travailler de manière autonome et en toute sécurité.

L'investissement qui s'élève à 11160€ TTC, sera amorti sur plusieurs années.

Côté technique, grâce à la rotation d'une brosse métallique déportée sur le côté, on espère après plusieurs passages, pouvoir reprendre le contrôle de l'enherbement sur les bordures des chaussées.

Enfin par temps sec, un dispositif d'arrosage combiné aux brosses, évitera de soulever la poussière.

## L'APE : une année sous le signe de la convivialité et du partage



*L'année redémarre pour l'APE avec plein de projets dans les cartons et une belle dose d'énergie collective !*

*L'Association des Parents d'Élèves entame une nouvelle dynamique avec un bureau partiellement renouvelé, accueillant deux nouveaux membres venus prêter main forte à l'équipe en place.*

*Ensemble, nous poursuivons le même objectif : offrir de beaux moments inoubliables à nos enfants, tout en renforçant les liens entre les familles, l'école et le village.*

*Forts du succès de la soirée de fin d'année des CM2, et conscients que les parents ont parfois du mal à se rendre disponibles sur le temps scolaire ou périscolaire, nous avons choisi cette année de privilégier des événements parents/enfants organisés le week-end.*

*Au programme, plusieurs rendez-vous festifs sont déjà prévus :*

- *une soirée féérique de Noël le samedi 13 décembre,*
- *un carnaval coloré et joyeux le week-end du 15 février,*
- *et une fête de fin d'année scolaire en préparation, pour laquelle nous restons à l'écoute de toutes vos idées et envies !*

*Au-delà de la récolte de fonds pour les projets pédagogiques, l'APE souhaite avant tout créer des instants de partage, de rire et de complicité entre les enfants et leurs parents, dans une ambiance conviviale et bienveillante.*



*Un grand merci à tous les bénévoles qui s'impliquent avec enthousiasme, et à ceux qui n'ont pas encore osé franchir le pas : rejoignez-nous !*

*L'aventure est aussi joyeuse qu'utile, et toujours pleine de beaux souvenirs à créer ensemble.*

# Associations

## Association Régionale d'Attelage du Languedoc Roussillon (ARALR)

Une jeune adhérente de l'ARALR et ses amies ont effectué un ramassage de déchets sur les voies de Villevieille. Les sacs fournis par la municipalité, bien remplis, ont été chargés sur une voiture hippomobile.

Cet automne, outre leurs habituelles participations aux randonnées et concours, les chevaux, meneurs et coéquipiers se sont entraînés en vue du championnat de France de TREC attelé (technique de randonnée équestre en compétition) qui s'est déroulé à Uzès. Six attelages de l'ARALR y ont participé et deux d'entre eux ont été médaillés dans la catégorie « club ».

Un couple de l'ARALR a organisé un rallye à Nages et Solorgues. Cette épreuve sportive, pédagogique et ludique a réjoui les participants.



En octobre, à Uzès, des membres de notre association ont participé à un concours réservé aux voitures hippomobiles anciennes. Cette épreuve fusionne sport et patrimoine.



L'assemblée générale est prévue mi-janvier 2026. Les personnes intéressées peuvent se renseigner sur [contact@aralr.fr](mailto:contact@aralr.fr) ou au mas Portalier.





## Comité d'Animation du Foyer de Villevieille Un Dynamisme au Cœur de Notre Commune

Les événements "ARTISTES SUR COURS" et "MARCHÉ DES POTIERS" programmés initialement le 21 septembre 2025 ont été reportés au **dimanche 7 juin 2026**.

Ce sera l'occasion de mettre en lumière la richesse de notre village et le talent de nos créateurs :

- **"Artistes sur Cours"** : Au cœur du village médiéval, découvrez les œuvres d'artistes locaux et régionaux exposées dans les cours et jardins des habitants.
- **"Marché des Potiers"** : Flânez au charmant Jardin de l'Aube et admirez le savoir-faire de nos artisans potiers.

Aussi nous lançons un **Appel aux Artistes et Créateurs !**

Vous êtes un artiste amateur ou un créateur d'art et souhaitez présenter vos œuvres lors de ces événements ? Nous serions ravis de vous accueillir ! Contactez-nous dès maintenant pour vous faire connaître :

- **Téléphone : 06 18 66 28 83**
- **Courriel : [foyervillevieille@yahoo.fr](mailto:foyervillevieille@yahoo.fr)**

Outre les événements ponctuels, le **Comité d'Animation du Foyer de Villevieille** propose également des activités permanentes comme

### Les cours de PILATES : Retour sur la saison 2024-2025 et lancement réussi de la saison 2025-2026 !

La saison 2024-2025 s'est achevée fin juin par un **repas convivial, offert** par le Comité d'animation du Foyer de Villevieille.

Cet événement a réuni une trentaine de pratiquantes et leurs conjoints, l'occasion idéale de **remercier chaleureusement Delphine et Léa** pour leur implication et leur professionnalisme tout au long de l'année.



Jour	Horaire	Professeur
Lundi	10h30 - 11h30	Léa
Mardi	18h00 - 19h00	Delphine
Mardi	19h00 - 20h00	Delphine
Mercredi	10h30 - 11h30	Léa
Jeudi	18h15 - 19h15	Léa

La nouvelle saison a démarré avec succès le **lundi 22 septembre 2025** au Foyer de Villevieille. Les cours sont toujours encadrés par nos deux professeurs diplômés, Delphine et Léa, sur cinq créneaux horaires hebdomadaires :

Cette année, nos cours ont connu un **succès exceptionnel**, dépassant les 70 inscriptions ! Afin de garantir le confort et la qualité de l'enseignement pour tous les participants, nous sommes au regret d'annoncer que **les inscriptions sont désormais closes**.

Renseignements :

- Adeline DESVIGNES : 06 21 31 18 75
- Géraldine SOUBIGOU : 06 09 50 03 30
- Courriel : [foyerdevillevieille@gmail.com](mailto:foyerdevillevieille@gmail.com)



# Associations

## Le Jardin Partagé : L'Automne, le Renouveau et un Appel aux Bénévoles !

Cette année, le jardin partagé rassemble une **douzaine d'adhérents** réguliers.

Nous bénéficiions également de **participations ponctuelles** essentielles lors de projets clés, comme la **plantation des fèves** (octobre/novembre) et notre expédition annuelle de **récupération de fumier** au centre équestre de Villevieille.

Nous mettons l'accent sur les **légumes d'hiver** : une belle variété de **choux** (kale, brocolis, Bruxelles...d'hiver, évidemment!), ainsi que des blettes et des poireaux.

Le jardin offre un spectacle vivant :

- **Les artichauts**, qui avaient fait une pause estivale, **pointent leur feuillage** : un signe que la vie redémarre !
- **Les rudbeckias** ont offert une floraison automnale généreuse. Ces fleurs robustes et envahissantes disparaissent en hiver, un cycle décalé par rapport à nos artichauts.
- Nos plantes aromatiques (lavande, menthe, origan) sont prêtes pour vos infusions et assaisonnements, et les **soucis (calendulas)**, en plus d'égayer nos parcelles, apportent leur touche de couleur comestible à nos salades.

Par **manque de bras**, les plantations estivales ont été suspendues pour éviter la charge d'arrosage sous la canicule. Néanmoins, les plantations de début d'année ont été un **succès** :

- Nous avons eu des récoltes variées : fèves, artichauts, poireaux, choux kale, blettes, ainsi qu'une petite récolte expérimentale de pois et de pois gourmands.
- L'année s'est conclue en beauté en juillet par une belle **cueillette collective de pommes de terre**.

**Note** : Avec le réchauffement climatique, nous observons un **décalage** des périodes de fort jardinage, qui s'étendent désormais plus de l'**automne au printemps**.

Nous maintenons une démarche de **zéro déchet** et d'enrichissement du sol : nous récupérons systématiquement tous les végétaux (feuilles, aiguilles de pin, tonte...) pour le **compost**, le **paillage**, ou pour **couvrir les parcelles** qui ne restent jamais à nu.

Nous restons connectés et motivés grâce aux échanges avec d'autres structures locales comme Les Glanneur'euses, le S.E.L. de Villevieille et Les Jardins de l'Olivette.

Un grand **merci** au Comité d'Animation du Foyer de Villevieille qui assure le rôle d'administrateur de l'association (le Jardin Partagé faisant partie de son Conseil d'Administration).



### Appel aux Futurs Jardiniers !

**Nous avons besoin de petites mains pour mettre... la main à la terre !**  
La nature est incroyablement généreuse et régénératrice.  
Venez nous aider à la cultiver.

Contactez-nous au **06 48 93 39 90**.

# Associations

## Votre Bibliothèque vous attend ! : Nouveautés, Coups de Cœur et Espace Jeunesse encore plus accueillant !

Venez découvrir nos nouveaux aménagements et plus de 80 nouveaux ouvrages acquis cette année, installés dans un cadre encore plus agréable avec un coin salon de lecture cosy !

### Horaires d'Ouverture

Jour	Heures d'Ouverture Publique	Note
Mardi	15h00 à 17h00	(De 14h00 à 15h00, accueil des classes de CE1 et CE2, le 1er et le 4e mardi du mois)
Mercredi	15h30 à 17h30	
Jeudi	10h00 à 11h30	

Nous avons fait le plein de nouveautés à découvrir, pour tous les goûts :

- **Romans Policiers (Polars)** : Retrouvez les maîtres du genre comme **Bernard Minier, Johana Gustawsson, et Ian Rankin**. Frissons garantis !
- **Actualité Littéraire** : Ne manquez pas les succès de cette année, notamment *Kolkhoze* d'**Emmanuel Carrère** et *La Maison vide* de **Laurent Mauvignier**, lauréat du Prix Goncourt 2025.
- **Collection Prestige** : Profitez également d'une très belle sélection d'ouvrages, anciens candidats au Prix Femina, donnés par **Paula Jacques** (membre du jury).



L'espace dédié aux enfants a été réaménagé pour être plus cosy. C'est le lieu idéal pour :

- Découvrir de nouveaux livres recommandés par les assistantes maternelles et institutrices du village.
- Participer à des séances d'écoute d'histoires.
- Feuilleter la revue mensuelle « Mini Mondes », un magazine qui fait voyager nos jeunes lecteurs et leurs accompagnateurs.

Côté animations, nous avons participé à l'événement itinérant « *La Calade en vadrouille* », organisé par le centre social.



Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du Comité d'Animation du Foyer de Villevieille pour pérenniser leurs actions tout au long de l'année, participez à l'assemblée générale le vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 au Foyer de Villevieille.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

# Associations

## Les Glaneur'euses



*Les Glaneur'euses sont attentives aux ressources naturelles : plantes, fruits, légumes proposés au fil des saisons. Elles glanent dans la nature mais aussi dans les vergers, jardins, aident les particuliers qui le souhaitent à récolter leur surplus permettant ainsi d'éviter le gaspillage.*

*Le printemps fut propice aux récoltes de salades sauvages, l'été aux cueillettes de mûres, prunes, figues, pommes...*

*L'automne fut une belle saison de cueillette : coings, jujubes, raisin, grenades, glanage de courges et autres butternuts... et la campagne de ramassage des olives est en cours...*

*Cette saison a aussi été l'occasion de faire preuve de pédagogie auprès d'élèves de l'école communale de Villevieille. En effet, dans le cadre de "la Semaine du Goût", les Glaneur'euses ont proposé un atelier aux élèves de Grande Section/CE2 de madame Brigitte Fay au cours duquel, outre les multiples découvertes faites sur les fruits locaux, ils ont pu confectionner une gelée pommes/grenades qu'ils ont rapportée chez eux.*



*L'association nous permet également d'approfondir nos connaissances de la botanique et de continuer de nous former : visites passionnantes au jardin des plantes de Montpellier et d'un conservatoire de figuiers, confection de produits cosmétiques à base de plantes et de kéfir.*

*Nos activités de glanage et autres cueillettes ainsi que les ateliers du jeudi matin (transformation des produits récoltés) se poursuivent, permettant de nous retrouver et de travailler dans la bonne humeur et la convivialité.*

*Si tout cela vous fait envie, venez à notre rencontre tous les premiers jeudis du mois au Petit Marché ou chaque jeudi matin au foyer ! Nous renouvelons nos remerciements à la municipalité de Villevieille qui nous permet de nous réunir tous les jeudis au foyer pour nos ateliers de transformation.*



### Contact

[les.glaneureuses@laposte.net](mailto:les.glaneureuses@laposte.net)

Ou 07 83 81 20 80



## ASSOCIATION GRES AVENTURES

L'association GRES AVENTURES dont le siège social est à Villevieille a participé au forum des associations le 7 septembre à Aujargues. C'était l'occasion de se faire connaître ! Autour du Rollup des habitants de Villevieille et des villages voisins ont pu rencontrer des membres de l'association et ont apprécié le fonctionnement de nos randonnées : le mardi après midi, le jeudi en journée ou demi journée et le dimanche à la journée pour des sorties plus sportives : nous avons recruté 10 nouveaux membres. Ils ont participé à 2 randonnées gratuites avant de s'inscrire au club.

Vous êtes les bienvenus tout au long de l'année pour nous rencontrer ou pour vous inscrire : contactez nous par mail à [gresaventures@gmail.com](mailto:gresaventures@gmail.com) et vous pourrez découvrir nos randonnées

Vous pouvez aussi consulter le site <http://gres-aventures.com> où vous trouverez le programme, la gazette reflet de la randonnée effectuée...



## Cours de Barre à Terre pour tous avec NELLY SAUVAGE

L'activité vient de commencer en septembre à Villevieille. Les cours se déroulent tous les mardis de 12h15 à 13h15. Le cours d'essai est gratuit ! N'hésitez pas à venir essayer quand vous le souhaitez !

Je suis professeure de Danse Classique Diplômée d'État. J'anime des séances avec une approche douce, précise et toujours à l'écoute de mon public. Le tout, dans une ambiance bienveillante et conviviale. Ce que j'aime avant tout, transmettre et partager ma passion.

Renseignements au 06 61 26 97 30



# Associations



## L'Association de Sauvegarde du Site de Villevieille (ASSV)

L'année 2025 a vu l'assemblée générale reconduire pour deux ans l'ensemble de son conseil d'administration : Jean-Marc Crumiere président, Xavier Gutherz vice-président, Laurence Couanon trésorière, Claude Duport secrétaire, Nicolas De Craene secrétaire adjoint. Autres membres du conseil, Jackie Casino, Michel Zanga, Gérard Faucher.

Le cycle annuel de 4 conférences culturelles s'est tenu cette année dans la grande salle du château de Villevieille mise à disposition par Jacques De beauregard.



La première conférence de Mireille Sanchez sur la construction des ponts romain a attiré un très important public, puis Luc Jallot archéologue spécialiste de l'art dans la préhistoire a développé ce sujet . Olivier Mignot archéologue de l'Inrap, bien connu à Villevieille a fait part de nouvelles données archéologiques de notre site et présenté un programme de référencement des vestiges parfois connus uniquement de leurs propriétaires. Pour la dernière conférence de l'année, c'est Xavier Gutherz, le vice-président de l'ASSV professeur émérite de préhistoire qui a amené son auditoire vers la corne de l'Afrique et son art rupestre au néolithique.

Comme en 2024, mais à un rythme moins effréné l'inventaire des capitelles ou cabanes, s'est poursuivi sur le plateau de Catet avec quelques belles découvertes. Il suscite de plus en plus d'interactions et de demandes d'informations. L'ASSV

tient à partager avec tous l'existence de ce patrimoine vernaculaire ; elle a donc proposé à diverses reprises avec Calade, et lors des Journées européennes du patrimoine, des matinées de découvertes qui ont été particulièrement appréciées. Pour ces capitelles inventoriées, l'association va publier dans quelques jours, le livret complémentaire "Les cabanes de Villevieille retrouvées" en vente au prix de dix euros.

Le site [assv-villevieille.org](http://assv-villevieille.org) régulièrement mis à jour, connaît des indices de fréquentation variable suivant les périodes et les activités. Il comprend désormais un début de rubrique consacrée aux capitelles, en plus de toutes les informations régulières sur l'association.

Lors des Journées européennes, du patrimoine l'ASSV a réédité l'opération " Villevieille antique " auprès des CM2 CE2, CM1, au cours de laquelle ces jeunes écoliers, très intéressés ont pu, découvrir la richesse historique du village où ils demeurent.

La prochaine invitation de l'ASSV sera le 23 janvier 2026 pour l'assemblée générale où les membres, les sympathisants et curieux sont conviés, en effet l'audience de l'association doit être étendue pour assurer sa pérennité.



Le château accueille l'ASSV

# Associations



## Interview Xavier Gutherz, professeur émérite de préhistoire \*2° partie \*

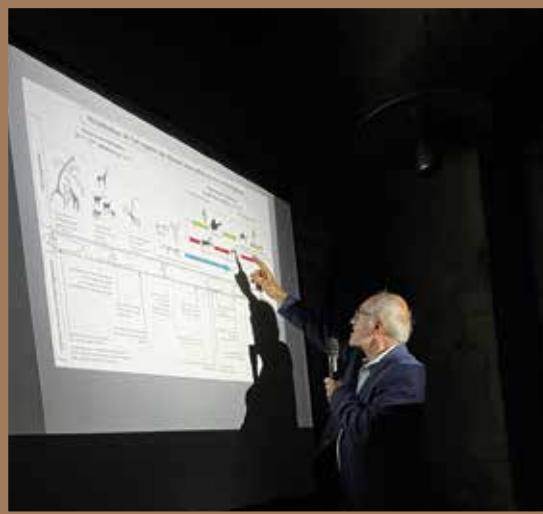
Notre village possède de nombreux sites archéologiques majeurs comme les grottes de Pondres, qui ont malheureusement disparu avec la progression de la carrière, mais qui ont permis à Émilien Dumas, de défendre dès 1820, la thèse de la contemporanéité de l'homme avec les grands animaux fossiles.

Sur le plateau de la Garenne des traces d'occupation néolithique, nombreuses, ont été trouvées dès le XIXe siècle avec principalement les maisons en pierre sèche et en torchis de Fontbouïsse, 2500 avant notre ère(céramique, outillage en silex premiers objets en cuivre, bijoux etc, qui ont fait l'objet de fouilles après la deuxième guerre mondiale jusqu'aux années 1960.

Enfin, le plateau qu'occupe le village actuel a été occupé bien avant les Romains, puisqu'il existait un oppidum à l'Âge du fer (800 ans avant notre ère) qui n'a laissé que peu de traces avant que ne s'installent ensuite plusieurs exploitations gallo-romaines dont la Villa des Terriers.

A Villevieille, c'est l'INRAP qui a effectué la plupart des fouilles mais pour Xavier Gutherz et il est évident qu'il reste encore beaucoup de choses à découvrir. Les recherches programmées sont cependant en sommeil, tant la DRAC doit faire face à une forte urbanisation de notre région et accorde la priorité aux fouilles préventives qui sont décidées de par la loi, lorsque des travaux de construction sont prévus sur un terrain.

Comme Mathieu Ott, archéologue à l'Inrap, il pense que de nouvelles méthodes d'investigation et d'étude permettront à l'avenir de mieux exploiter le résultat des fouilles archéologiques. En effet, qu'il s'agisse de méthodes de datation ou d'analyse des matériaux et des ossements humains ou animaux, des progrès considérables sont faits ou restent à faire. Il est donc important que « des archives du sol » soient mises en réserve pour de futures investigations.



# Associations

## SEL'ECHANGE... C'est l'échange !

Nous étions présents au forum des Associations qui s'est tenu à Aujargues.

Nous avons échangé avec du public curieux de connaître nos activités. Quelques nouvelles personnes ont souhaité adhérer et ont assisté, au Foyer de Villevieille, à une petite réunion d'information, le 8 septembre. Une belle auberge espagnole avec des buffets bien garnis a clôturé cette soirée.

En octobre, nous avons visité l'abbaye de Montmajour.... Admiré les œuvres de Monnet et du Douanier ROUSSEAU aux Carrières de Lumières. En covoitage, bien sûr.

Comme chaque année, le glanage des butternuts et citrouilles a regroupé près d'une vingtaine d'entre nous dans le champ d'un agriculteur bienveillant, qui se reconnaîtra. Chacun est reparti avec une belle récolte.

Mais SEL'ECHANGE ce n'est pas que des rencontres gastronomiques, ni touristiques, la preuve : un dimanche d'octobre, tôt le matin, animation inhabituelle dans le centre du vieux Sommières. Une quinzaine de selistes (membres d'un S.E.L.) sont rassemblés autour d'un utilitaire immatriculé aux Pays-Bas. Notre ami Yannick finalise son déménagement depuis le pays des tulipes et arrive avec un camion et 20m<sup>3</sup> de cartons et meubles. Il

faut monter tout cela au troisième étage (mais qui en valent 5) de son nouveau logement. Quelques quadra, certes, mais une grande majorité de cheveux blancs et de retraités. Et pourtant au bout de 50 minutes chrono, le camion repart. Tout est au 3eme étage ! Et rangé dans les bonnes pièces. Café, croissants à volonté et pour ceux qui peuvent rester, un bon repas avec des spécialités culinaires néerlandaises, préparées par Lyne, épouse de Yannick.



Depuis la rentrée, nombreux sont les petits coups de mains échangés, ce qui est, avec la création de liens, la raison d'être de SEL'ECHANGE. Mais aussi des rencontres amicales, des échanges de savoirs, de plantes, d'outils.

Parmi les demandes et services proposés: fixer un luminaire et un miroir, prêt d'une remorque, débroussaillage, aide sur Excel, conseil en funéraire, covoitage, baby-sitting ponctuel, petit jardinage... Et plein d'autres coups de mains... Sans jamais faire appel à l'argent.

Si le concept vous intrigue nous vous renseignerons.



**Contacts :**  
Nathalie 06 50 41 94 69  
Roger : 06 80 24 51 55  
Notre Site : [selechange.seliweb.net](http://selechange.seliweb.net)



# Associations



## FIT'NESS FORM

L'association FIT'NESS FORM vous propose cette année 1 cours de fitness les mercredis de 19h à 20h au foyer.

\*Nouveauté cette année\* :

Nous alternons avec :

Du \*L.I.A\* sur 3 semaines suivi de 3 semaines de \*STEP\*.

Plus d'une vingtaine d'adhérentes sont au rendez-vous chaque semaine, dans la joie et la bonne humeur !!

Cours ouvert à tous à partir de 16 ans (avec autorisation parentale).

\*200 euros l'année\* hors vacances scolaires et jours fériés.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

### Renseignements

- Mail : [Juliefitnessform@gmail.com](mailto:Juliefitnessform@gmail.com)

- Page Facebook : Fit'ness FORM

Sportivement.



## Les Amis de l'Eglise

Notre association a organisé, par les soins de Vincent Moulin, le pèlerinage des gardians qui a lieu tous les deux ans à Lourdes. Le soir de notre arrivée, nous avons assisté à un concert de chants provençaux à l'église ste-Bernadette. Le lendemain, chacun a pu profiter, à son rythme, à la messe, salut à la grotte, chemin de croix et procession aux flambeaux animés par 80 gardians à cheval et un cortège impressionnant d'arlésiennes avec leur costume traditionnel. Le dernier jour, nous avons assisté à la messe à Ste-Bernadette puisque quelques averses étaient prévues, très bons moments de prières intenses, de chants, une messe remplie de joie, de communion. A 16h, toute la nacion gardiano s'est rassemblée pour la dernière procession et bénédiction des chevaux et cavaliers, ce pèlerinage a fait perdurer les traditions, l'amour

des gardians pour leur bétail et les arlésiennes dans leur magnifique costume et cette soirée s'est terminée par un très beau discours de Bérenger Aubanel et la coupe Santo. Tous les participants enchantés de ce pèlerinage se sont promis de revenir en 2027.



# Associations

## Club Taurin Lou Seden

Villevieilloises et Villevieillois,

*Votre présence et votre enthousiasme ont une nouvelle fois contribué au succès de chacune de nos manifestations. Nous vous remercions sincèrement pour votre participation et votre soutien, essentiels à la vie du club taurin.*

*Nous sommes fiers de contribuer à l'animation et à la convivialité de notre commune. Notre objectif reste de favoriser les rencontres et de renforcer les liens intergénérationnels grâce à des événements tels que le vide-greniers, le loto, la galette des rois ou encore nos fêtes votives.*

*Le bureau et les bénévoles sont déjà à pied d'œuvre pour préparer les prochaines festivités. Nous avons hâte de vous retrouver lors de ces moments privilégiés, qui sont l'occasion de partager, d'échanger et de se réjouir ensemble.*

*Nous tenons également à remercier la municipalité pour son soutien, ainsi que tous les bénévoles, dont l'investissement rend chaque événement possible. Si vous souhaitez vous impliquer davantage dans la vie de notre commune et rejoindre nos rangs, n'hésitez pas à nous contacter : chaque contribution, petite ou grande, est précieuse.*

*Nous espérons vous voir nombreux le **samedi 17 janvier** pour célébrer ensemble ces moments forts de notre vie associative lors de l'Assemblée Générale et de la galette des rois. Ce sera également l'occasion d'élire le nouveau bureau, de vous communiquer les dates des événements de 2026 et de vous présenter les nouveautés de l'année à venir.*

*Les dates prévisionnelles de l'année 2026 sont :*

- Assemblée Générale et la galette des rois : samedi 17 janvier
- Loto : Samedi 28 mars
- Vide-greniers : dimanche 12 avril
- Fête du printemps : 8 et 9 mai
- Fête d'août : du 20 au 23 août

**Le Club Taurin Lou Seden**



# Associations

## Ecole de Musique OWEN à Villevieille.



**Chant, piano, percussions  
Adultes et enfants.  
Cours particuliers ou en groupe**

*Rythme de la samba, du swing et des musiques du monde  
(tziganes, ternaires sud-américaines...),  
chanson française...*

- Stage pour les enfants à partir de 7 ans - MUSIQUE et CHANT - Vacances de Février, à l'école de musique Owen.
- Isabelle Martin, accompagnée de Jean-Michel Guivaudan (guitare), donne un « apéro-concert » pour le S.E.L. de Villevieille, le 6 décembre, à 11h30 au foyer d'Aujargues.
- Oltain Cats, Groupe de Jazz de Fontvieille, a joué au festival de Jazz de Saint Rémy, ce 20 septembre dernier et reste à votre disposition pour toute proposition de concert.

[isabellemartinblog.wordpress.com](http://isabellemartinblog.wordpress.com)

**Association OWEN**

215, Vieille route, 30250 Villevieille

**Pour tout renseignement : 06 30 94 19 34**

[ecolemusiqueowen30@gmail.com](mailto:ecolemusiqueowen30@gmail.com)

*A très bientôt...*



## Repas des aînés

Le jeudi 11 décembre la salle du foyer était presque trop petite pour accueillir les 130 personnes qui, avaient répondu favorablement à l'invitation du CCAS.

Le repas avait été préparé par le traiteur Balland de Bernis et l'animation musicale assurée par Titou.

Les 176 élèves de l'école sont venus chanter, accompagnés de leurs enseignants et ATSEM.

Chaque classe a été très applaudie, certains chants ont été repris en chœur par l'assemblée.

Tout le monde s'est quitté content en se souhaitant de bonnes fêtes.





**PLOMBERIE  
CHAUFFAGE**

Jean-Michel **BENASSIS**

34160 CAMPAGNE - [bena6@sfr.fr](mailto:bena6@sfr.fr)

Tél. 04 67 92 10 58 / 06 03 76 11 49

**JEHL Jean-François**  
*Professeur particulier,  
Soutien scolaire.*

*Mathématiques,  
Physique-Chimie,  
Collège, Lycée,  
L1, concours.*

**06 13 22 60 92 - [www.cours-maths-sommieres.fr](http://www.cours-maths-sommieres.fr)**



**L'ATELIER DE L'IMMO**  
*Par Stéphanie Anton*

**AGENCE IMMOBILIERE**

**VILLEVIEILLE ET PAYS SOMMIEROIS**

**Immobilier neuf/ancien**  
**Achat / Vente / Location / Gestion locative**  
**Recherches personnalisées · Expertise patrimoniale**

**STÉPHANIE ANTON**  **LIONEL TEISSEYRE**  
**06 14 78 11 91**  **06 87 61 43 08**  
[stephanie@latelierdelimmo.fr](mailto:stephanie@latelierdelimmo.fr) [lionel@latelierdelimmo.fr](mailto:lionel@latelierdelimmo.fr)

**Estimation de votre patrimoine et de valeur locative OFFERTE**

**Si vous aussi vous voulez communiquer sur votre activité, contactez la mairie.**

# Quand débroussailler votre terrain ?

**Protéger sa maison des feux de forêt,  
ça se prépare toute l'année !**



**En automne et en hiver, on réalise  
les travaux les plus importants**

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillement. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions.

C'est également une période propice à la coupe des broussailles.



**Au printemps, on entretient  
et on nettoie**

Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison.

C'est également la période durant laquelle les repousses d'herbes et de broussailles doivent être coupées.



Pour savoir si vous êtes concerné,  
renseignez-vous auprès de votre mairie,  
votre préfecture ou sur [jedebroussaille.gouv.fr](http://jedebroussaille.gouv.fr)

**AYONS  
LES BONS  
RÉFLEXES**

